



GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

QUE 2308

Signataire : Christo Ivanov

Date de dépôt : 19 janvier 2026

Question écrite urgente

Département du territoire : les courses d'école continuent !

En mars 2025, une délégation genevoise du département du territoire participait au Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), qualifié de « rendez-vous mondial annuel incontournable pour les professionnels de l'immobilier », se tenant à Cannes au Palais des Festivals. L'inscription au MIPIM avait coûté 1370 francs par personne, sans compter les frais de déplacement, de restauration et d'hôtellerie.

Après le MIPIM à Cannes en mars 2025, une délégation genevoise composée notamment de la direction Praille Acacias Vernets (DPAV) a été envoyée deux fois à Lyon, en juin puis en novembre 2025.

La France n'est pas le seul pays de destination des sorties du département du territoire, puisqu'un voyage en Italie a eu lieu en septembre 2025, pour les cadres de ce département, accompagnés de quelques collaborateurs non-cadres et de M. le conseiller d'Etat A. Hodgers.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Quels collaborateurs ont participé au voyage en Italie ? Quelle était la composition de la délégation genevoise envoyée en Italie ?*
- 2) *Selon quels critères les collaborateurs et non-directeurs généraux d'offices ou membres du SG ont-ils été invités à participer à ce voyage en Italie ? N'y aurait-il pas inégalité de traitement vis-à-vis des collaborateurs du département qui n'ont pas pu y participer ?*
- 3) *Qui a pris en charge les frais de déplacement, de repas, de représentations, etc., de nos participantes et participants ? A combien se sont élevés les frais totaux pour cette sortie en Italie pour l'Etat ?*

- 4) *Quelles ont été les interventions de nos participantes et participants lors de ce déplacement en Italie ?*
- 5) *Quel est le bilan que le département tire de ce déplacement en Italie ?*
- 6) *Pourquoi l'Italie a-t-elle été privilégiée par rapport à la Suisse ? La Suisse constitue-t-elle un désert architectural ?*
- 7) *Existe-t-il des directives relatives à ces voyages ?*
- 8) *D'autres voyages à l'étranger sont-ils prochainement prévus par le département du territoire ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.